

N°34

Objet :

REMISE GRACIEUSE DE LA
REVISION DU LOYER DU
CAFÉ-BAR-RESTAURANT
« LE VESUVIO » SIS AVENUE
DE STALINGRAD A ACHERES
POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur :
Mme Camille VAUR

Date de la Séance :
25 JUIN 2024

Date de la Convocation :
19 JUIN 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**
19 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 25 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Dominique DESMET

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	29
Membres représentés :	03
Membres absents :	03

VOTE :

UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2024

N°34

OBJET : REMISE GRACIEUSE DE LA REVISION DU LOYER DU CAFÉ-BAR-RESTAURANT « LE VESUVIO » SIS AVENUE DE STALINGRAD A ACHERES POUR L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Mme Camille VAUR

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives obligatoires des dépenses des collectivités territoriales,
Vu le contrat de location-gérance en date du 6 décembre 2010 liant la commune d'Achères à M. Goldstein pour l'exploitation du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 18/06/2024,

Considérant que la Commune d'Achères est bailleur du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » et que M. Goldstein en est le locataire-gérant,

Considérant qu'en 2024 la hausse du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » s'élève à 3,5% et pèse sensiblement sur la situation financière du restaurateur et pourrait nuire à l'activité économique du restaurateur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCEPTE la remise gracieuse de la révision du loyer du café-bar-restaurant « LE VESUVIO » sis avenue de Stalingrad à Achères, pour l'exercice 2024 s'élevant à 1708,56€ HT (soit 142,38€ HT par mois).

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tout acte, pièce ou document concernant ce sujet.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera comptabilisée au compte Nature 6577 « Remises gracieuses ».

Fait et délibéré à Achères, le 25 juin 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,
Le Maire

Marc HONORE



Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20240625-034DEL24_VESUVI-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024